

### 3.09

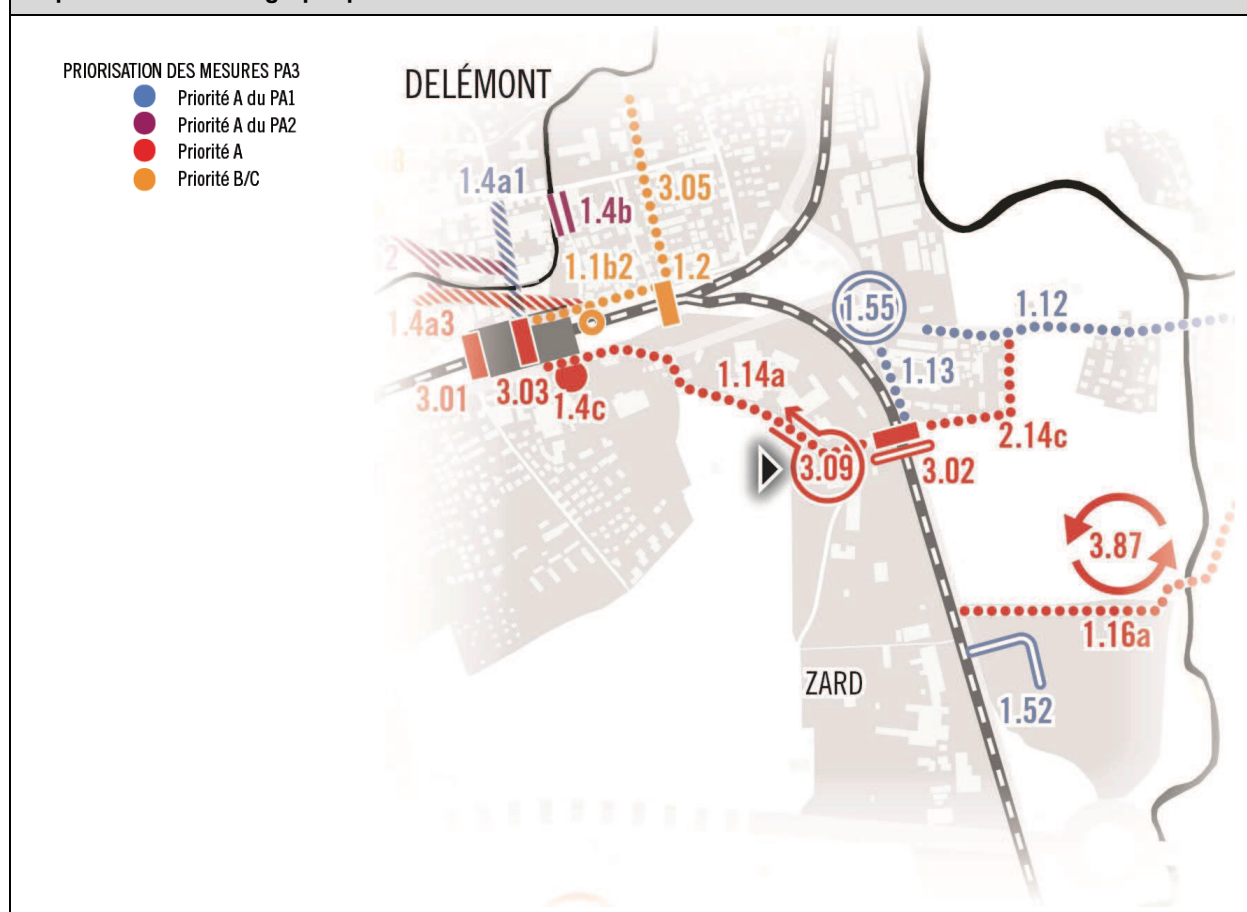
ARE : 6711.3.XXX

### Rebroussement pour les bus à la Ballastière

LD1 et 2, Stratégie transports – Objectif 1

Organisation et responsabilités		Priorisation et coûts	
Instance(s) responsable(s)	UETP Delémont	Priorité	A3
Instance(s) de décision	Commune de Delémont, RCJU, Syndicat d'agglomération, ARE	Calendrier de mise en œuvre	Mise en service : 2019-2022 Début des travaux : 2019-2022
Instance(s) concernée(s)	SDT (SAM et SMT)	Estimation des coûts globaux	0.1 mio
Mesure(s) connexe(s)	1.14a, 2.204, 3.02	Répartition des coûts	A définir Commune de Delémont, Canton, Confédération
Besoins de coordination	Concept TP Agglo, PDCOM Delémont	Degré de maturité	2

#### Représentation cartographique



<b>Description de la mesure</b>		
<b>Constat / situation initiale</b>		
<p>Au vu du développement pressenti sur le secteur « Gare Sud » et des implantations existantes telles que la Croisée des commerces, M-Parc, la Croisée des loisirs, le cinéma Multiplexe, le mini-golf ou encore les différentes entreprises du secteur, une amélioration de la desserte en bus est essentielle. Afin de pouvoir amener une ligne jusqu'à ces attracteurs, un moyen de retournement des bus doit être aménagé.</p> <p>Une étude réalisée en 2016 sur le développement du réseau de transports publics de l'agglomération d'ici à 2030 indique que l'aménagement d'un espace de rebroussement pour les bus sur la rue Emile-Boéchat dans le secteur de la Ballastière est nécessaire dès 2019. Toutefois, vu les délais relativement courts pour aménager le secteur et l'absence de financement pour le projet à ce stade, il est préférable d'aménager un arrêt et une possibilité de rebroussement provisoires dans un premier temps. L'arrêt sera localisé sur la rue Emile-Boéchat, à proximité des attracteurs majeurs (en principe à la hauteur de la Croisée des loisirs) et fait partie de la mesure 2.204e. Un giratoire définitif sera aménagé par la suite et fait l'objet de la mesure 3.09.</p>		
<b>But de la mesure</b>		
Aménager une place (d'environ 400 m2) de rebroussement pour le bus à la Ballastière en créant un giratoire provisoire. La mesure prévoit une emprise sur la parcelle 1731 appartenant à l'entreprise Matériaux SABAG SA.		
<b>Opportunités</b>		
<p>Cette mesure participe à l'amélioration de la desserte en transports publics de l'agglomération, notamment dans le secteur « Gare Sud », espace stratégique à vocation mixte du territoire de confluence. En outre, le garage et la centrale d'engagement de l'entreprise de transports publics CarPostal SA pourraient venir s'installer dans le secteur de la Ballastière identifié pour les activités à faible valeur ajoutée. Cela apporterait des avantages grâce aux synergies entre les besoins d'exploitation (parcours de service entre la gare routière et le dépôt) et les besoins de la desserte future de la zone à une fréquence plus élevée.</p> <p>Il sera essentiel de coordonner cet aménagement avec la future liaison routière et celle de mobilité douce (mesures 3.02) qui passera par cet emplacement mais qui sera très certainement construite dans un second temps.</p>		
<b>Utilité</b>		
CE1 : amélioration de la qualité du système de transports	Optimisation de l'offre en transports publics. Attractivité accrue des bus dans les quartiers concernés (desserte systématique aller et retour).	
CE2 : développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti	Encouragement à l'utilisation des transports publics et amélioration de la qualité de vie en ville avec la réduction de l'utilisation de l'automobile.	
CE3 : accroissement de la sécurité du trafic	Possibilité de retournement du bus sans manœuvre (marche arrière en particulier). Diminution de la charge de trafic grâce à une augmentation de l'attractivité et donc de l'utilisation des transports publics.	
CE4 : réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources	Incitation à l'utilisation des transports publics pour les déplacements quotidiens en particulier. Contribution aux économies d'énergie (cf mesure 3.86).	
<b>Etapes de mise en œuvre</b>	<b>Instances responsables</b>	<b>Dates</b>
1. Crédit d'étude	UETP	2019
2. Avant-projet	UETP	2019
3. Dépôt public	UETP	2020
4. Traitement des oppositions	UETP	2020
5. Approbation du projet	UETP	2021
6. Décision(s) de financement	UETP	2021
7. Début des travaux	-	2022
<b>Coordination avec le Plan directeur cantonal</b>		
<b>Pertinence par rapport au plan directeur</b>	<b>Etat de l'intégration dans le plan directeur</b>	
Bonne	Coordination réglée - Fiches 2.02 et 2.03	